

**Extrait du Registre des Délibérations  
 du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

**SEANCE DU 3 FEVRIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le trois février à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 27 janvier 2023

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
<b>Présents :</b> <b>CA Saint-Lô Agglo</b> : M. Claude JAVALET, M. Éric FOLLAIN, M. Jacques CLAIRAUX, M. Valentin GOETHALS, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, M. Jean-Yves LETESSIER, Mme Evelyne MASSICOT, M. Philippe BRIARD, Mme Morgane BUISSON, Mme Sylvie LEBLOND, M. Antoine AUBRY, Mme Nicole GODARD	X	X
<b>CC Villedieu Intercom</b> : M. Charly VARIN, M. Nicolas GUILLAUME, M. Jean LE BEHOT	X	X
<b>CC Coutances Mer et Bocage</b> : Mme Aurélie GIGAN, Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE		X
<b>CC Côte Ouest Centre Manche</b> : M. Christophe GILLES		
<b>CC Baie du Cotentin</b> : Mme Marie-Agnès HEROUT, Mme Chantal LELAVECHEF, M. Michel LEBLANC, Mme Valérie MILLOT	X	X
<b>Pouvoirs</b> : Mme Virginie METRAL a donné pouvoir à M. Éric FOLLAIN (Saint-Lô Agglo) ; M. Samuel PACEY a donné pouvoir à M. Nicolas GUILLAUME (Villedieu Intercom) ; M. Jérôme VIRLOUVET a donné pouvoir à M. Jean-Yves LETESSIER (Saint-Lô Agglo)		
<b>Excusés</b> : M. Hubert LHONNEUR, Mme Céline LAUTOUR (CC Baie du Cotentin) ; M. Loïc RENIMEL, Mme Lydie BROTIN, M. Denis LECLUZE, M. Patrick SIMON (Saint-Lô Agglo) ; M. Michel LHULLIER, M. Pascal RENOUF (Villedieu Intercom) ; M. Damien PILLON, M. Loïck ALMIN (CC Côte Ouest Centre Manche)		
<b>Nb de délégués en exercice : 38</b>	<b>32</b>	
<b>Nb de délégués titulaires présents : 25</b>	<b>21</b>	
<b>Nb de délégués suppléants présents : 0</b>	<b>0</b>	
<b>Nb de pouvoirs : 3</b>	<b>3</b>	
<b>Nb de votants : 28</b>	<b>24</b>	

M. Dominique QUINETTE a été désigné secrétaire de séance.

**DEL-2023-02 : Création de cinq postes d'adjoints techniques territoriaux pour accroissement temporaire d'activité**

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L313-1 et L332-23 1°,  
Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,  
Vu le tableau des effectifs,  
Considérant la nécessité de créer cinq emplois d'adjoints techniques territoriaux, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service déchèteries (agents absents, mise en place du pass déchèteries),  
Le Président, propose de créer cinq postes pour accroissement temporaire d'activité. Il s'agit de cinq postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet (35h00), pour une durée de 6 mois, renouvelable, pour effectuer les missions de gardien de déchèterie.  
Les agents contractuels seront rémunérés par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical autorise le Président à signer tous actes, pièces et documents relatifs au recrutement de cinq postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet (35h/35h), pour une durée de 6 mois, renouvelable.**

Les dépenses seront prévues au chapitre 012 du BP 2023.

Ainsi délibéré en séance,  
Le 3 février 2023

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Dominique QUINETTE



Le Président,

Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **14 FEV. 2023**

Mis en ligne le : **15 FEV. 2023**